Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Divorce mixte sans carte de séjour d'un an

Par Visiteur

Bonjour, je suis de nationalité marocaine, je me suis en marié au maroc avec une francaise depuis 2 ans et demi, le problème c'es qu'elle es plus vielle que moi de 46 ans, je suis toujours avec un récépisser de trois mois, elle veut divorcer, ma question est:
que va t'il m'arriver?
merci de votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Vous vivez en France depuis 2 ans et demi avec un récépissé?
Avez vous un emploi en France?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,
oui je suis toujours avec un récépisser valable trois mois, je suis actuellement en contrat saisonnier mais a la recherche d'un CDI.
Merci.

Par Visiteur

Monsieur,

Si vous divorcez votre carte de séjour ne vous sera pas délivrée et vous ferez l'objet d'une OQT (obligation de quitter le territoire français)à la fin de votre contrat saisonnier. Ce que vous pouvez faire est de trouver un emploi en CDI répondant à vos qualifications et faire avec votre employeur les démarches nécessaires pour obtenir une carte de séjour mention salarié.

Cordialement

Par Visiteur

D'accord. Merci pour votre aide.

Par Visiteur

Cher Monsieur,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
En espérant que tout se passe pour le mieux.

Très cordialement